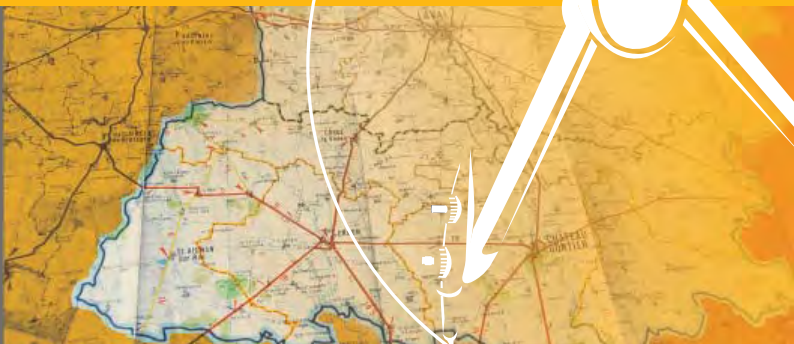


Le contexte MAYENNAIS



L'occupation du territoire	6
Les espaces agricoles	6
Les espaces semi-naturels	6
L'activité agricole	8
La consommation d'espaces agricoles	10
Quelques données	10
Les origines	12
L'artificialisation du territoire : les besoins	14
Le besoin en logements	14
Le besoin d'infrastructures	15
Le besoin économique	15

L'occupation du territoire

Les espaces agricoles

D'une superficie de 5 214 km² (521 400 hectares), le département de la Mayenne est **un territoire où l'agriculture est une composante structurelle essentielle**. En effet, près de 80 % de la surface départementale est couverte par des espaces à vocation agricole, soit 411 900 hectares de surface agricole utile (données statistiques régionales agricoles 2007).

Les surfaces fourragères représentent à elles seules plus de 67 % de la surface agricole utile (dont un tiers en prairie naturelle).

Les espaces semi-naturels

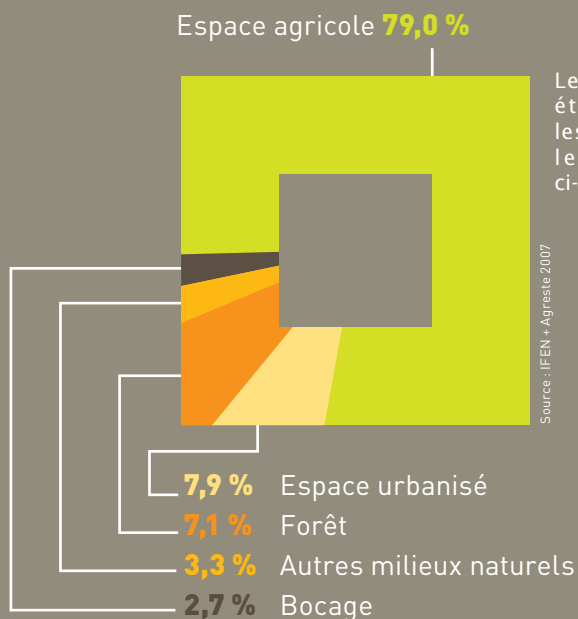
Les milieux semi-naturels que sont notamment les boisements forestiers et bocagers, les landes, les milieux humides couvrent une superficie totale de 68 270 hectares (soit 13,1 % de la surface totale).

Le bocage en est un élément structurant.

Les prairies naturelles constituent également des espaces semi-naturels importants pour notre territoire.



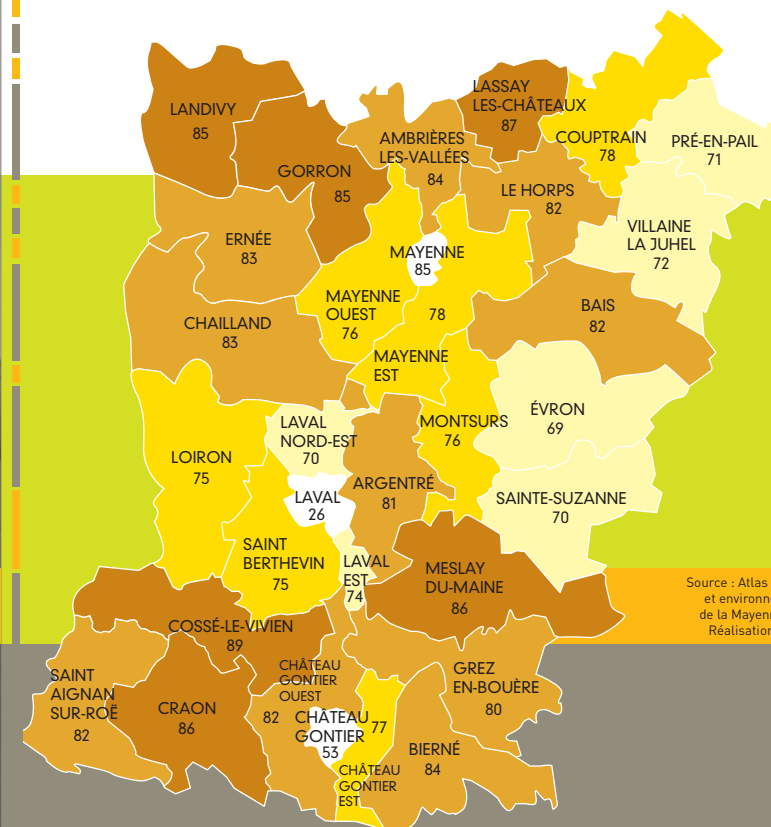
L'occupation du territoire en Mayenne



Source : IFEN + Agreste 2007

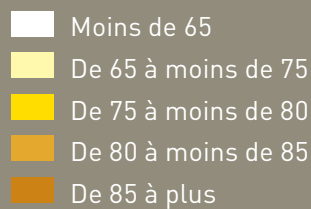
Les prairies naturelles ont été comptabilisées dans les espaces agricoles dans le graphique présenté ci-contre.

Part de la surface agricole utilisée dans le canton par rapport à la surface totale



Source : Atlas agricole et environnemental de la Mayenne, 2009
Réalisation : DDAF

Données chiffrées en %



L'activité agricole*

Le département occupe une place prépondérante dans l'économie du secteur. L'élevage et l'industrie agroalimentaire qui en découle placent le département parmi les leaders français et témoignent de son dynamisme.

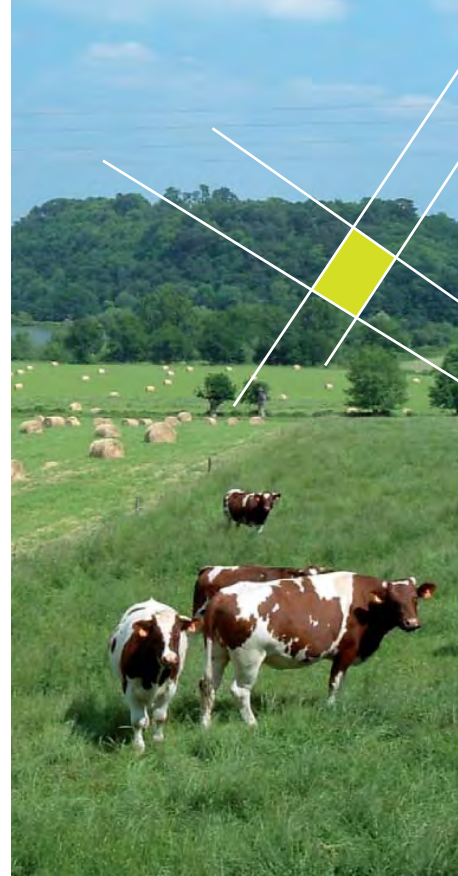
L'activité agricole génère un chiffre d'affaire annuel (montant du produit agricole) de 1 095 millions d'euros, ce qui place le département au 15^{ème} rang national pour ce secteur d'activité.

Le département occupe une position de toute première importance en productions animales : 5^{ème} pour les gros bovins et les porcs, 6^{ème} en production laitière.

Sur les 125 500 actifs que compte le département, la part liée à l'activité agricole s'élève à 9,7 % (12 100 actifs) et avoisine 15 % si l'on prend en compte l'activité liée à l'industrie agroalimentaire.

Aujourd'hui, on dénombre près de 7 900 exploitations agricoles. En 20 ans, la surface moyenne par exploitation a doublé, passant de 25 hectares en 1988 à 50 hectares en 2008.

* (source : diagnostic agricole 2007, DDAF 53 et Agreste 2007)



Un siège d'exploitation en Mayenne

La consommation d'espaces agricoles

Quelques données

Selon un rapport du Ministère de l'agriculture et de la pêche et du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (Étalement urbain, CGPC - IGE - CGAAER, novembre 2007, 75p.), l'extension des zones artificialisées entre 1992 et 2004 a été de 20 % alors que dans le même temps, la population augmentait d'environ 6 %. L'accroissement annuel moyen des zones artificialisées est de 60 000 hectares à 70 000 ha/an ; par comparaison, la surface moyenne d'un département est de 550 000 hectares.

Ces données illustrent un certain "gaspillage des terres", qui semble généralisé sur l'ensemble du territoire national.

Sur la base de l'enquête statistique Teruti-Lucas, la perte de surface agricole utile (SAU) dans le département s'élève à environ 850 hectares par an sur la période 1989/2007 (soit 0,20 % par an). L'analyse de ces données sur une période plus courte permet de constater un fléchissement de la SAU consommée ; la perte annuelle de SAU étant de l'ordre de 550 hectares depuis 1997 (soit 0,13 % par an). L'inflexion de la courbe est principalement liée à la diminution de la surface boisée annuellement et non à la diminution de la pression de l'urbanisation. Depuis 1989, la surface agricole utile perdue en Mayenne représente 3,9 % de la surface agricole utile départementale, soit 16 200 hectares. Cette valeur est à comparer aux pertes de SAU constatées durant la même période aux niveaux régional (- 4,35 %) et national (- 4,32 %).

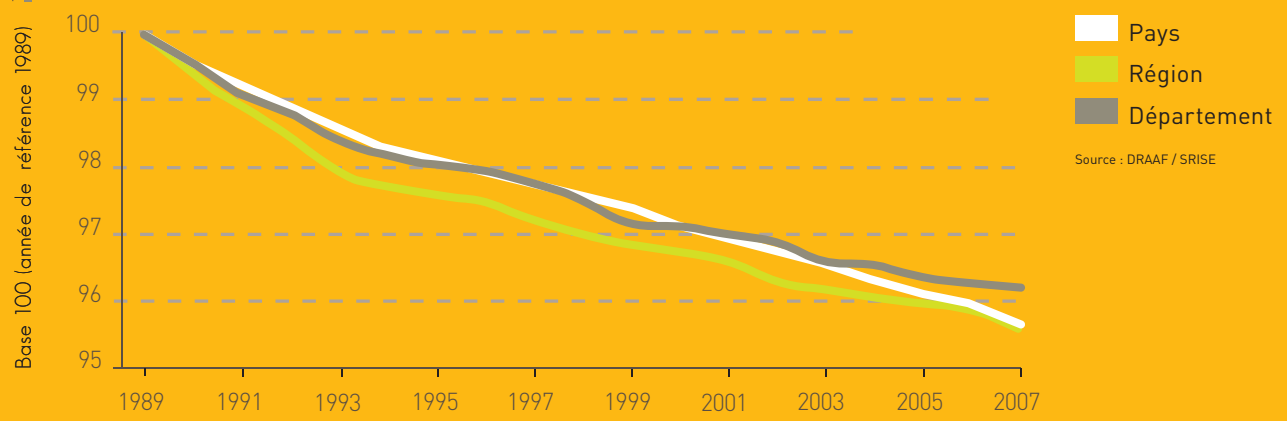
Cependant, si l'on rapporte la consommation foncière à la population départementale, la consommation par habitant est plus forte en Mayenne. Les surfaces sont donc faibles en valeurs absolues comparativement aux autres départements des Pays de la Loire, mais les proportions de surfaces artificialisées par habitant sont plus importantes. La Mayenne, avec 1 312 m² par habitant de surfaces artificialisées en 2008, est située en 2^{ème} position derrière la Vendée ; la moyenne régionale étant de 1 124 m² par habitant.

La perte de SAU est cependant variable selon les territoires du département. À augmentation de population équivalente (+ 5 % environ entre 1990 et 1999), l'aire urbaine de Laval a connu une perte de 7,2 % de SAU contre une perte de 2,4 % pour celle de Mayenne et une perte de 1,3 % pour celle de Château-Gontier. La diminution de la SAU ne dépend donc pas uniquement de l'évolution démographique.





■ L'évolution de la surface agricole utile depuis 1988



Source : DRAAF / SRISE

Statistiques agricoles annuelles 1988-2007



La consommation d'espaces agricoles

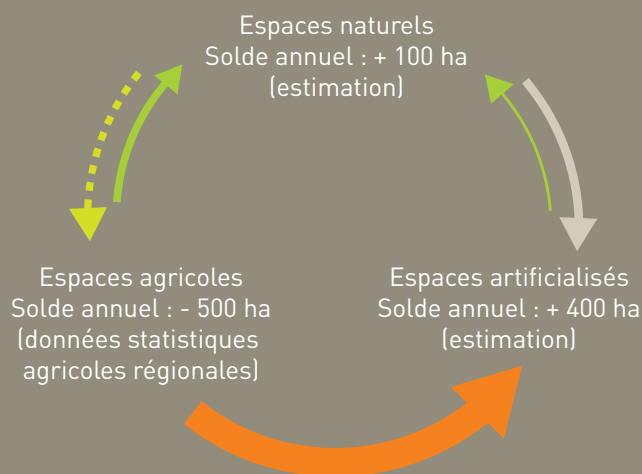
Les origines

L'analyse de la situation départementale peut également être appréhendée sur la base de la représentation schématique ci-contre qui tente de présenter les flux existants entre espaces agricoles, espaces naturels et espaces artificialisés. Ces estimations émanant de sources différentes (DDAF 53, Teruti-Lucas, IFEN [Institut Français de l'ENvironnement] et IFN [Inventaire Forestier National]), elles doivent être analysées avec précaution et ne sont destinées qu'à donner un « ordre de grandeur » des différents flux constatés à l'échelle départementale.



La représentation schématique des flux d'échange de terres selon le type d'occupation en Mayenne

(moyenne décennale 1998–2008)



Source DDAF – 2008

Les espaces agricoles sont les principaux perdants de ces changements : ils se contractent de 500 hectares par an. Ils abandonnent environ 100 hectares aux espaces naturels (boisements principalement) et 400 hectares aux sols artificialisés. À noter qu'ils reçoivent plusieurs dizaines d'hectares des premiers, essentiellement du fait de l'arasement diffus de haies ; ces chiffres ne sont toutefois pas pris en compte dans la représentation schématique et chiffrée de ces flux car le linéaire bocager est déjà comptabilisé dans la surface agricole utile.

Les espaces naturels progressent légèrement (100 hectares par an). Ils reçoivent environ 100 à 200 hectares de sols agricoles et, de manière probablement symbolique, quelques hectares par an de sols « anciennement » artificialisés (réhabilitations de carrières...).

Les principaux bénéficiaires sont les espaces artificialisés qui présentent un solde net annuel d'environ 400 hectares.

L'artificialisation du territoire : les besoins

Pour une large part, les espaces agricoles consommés le sont pour répondre à quatre grands types de besoin :

- se loger (zones d'habitat) ;
 - travailler (zones d'activités) ;
 - se déplacer (infrastructures) ;
 - se distraire (équipements de loisirs).
- L'ensemble des terrains consommés pour ces motifs correspond à ce qu'on appelle l'artificialisation du territoire.

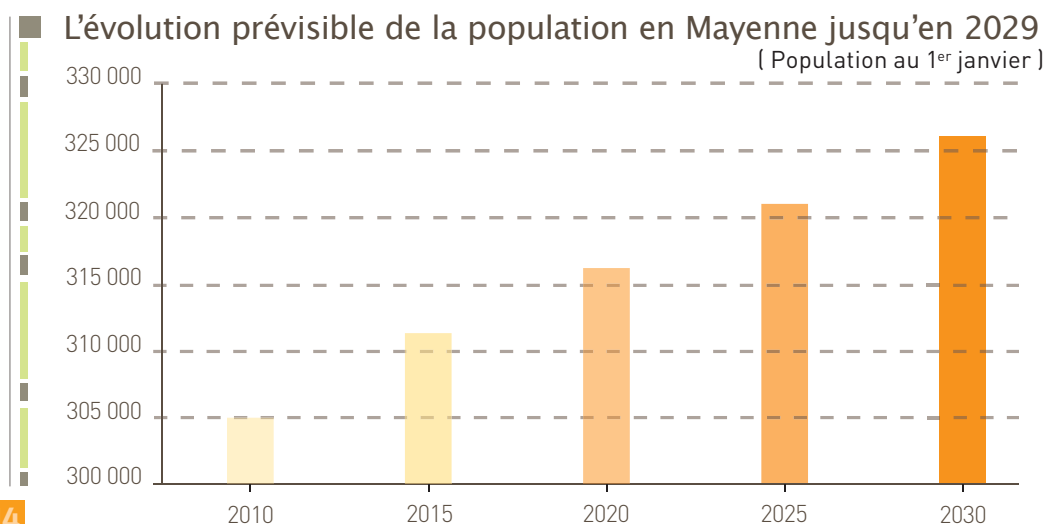
Le besoin en logements

Le besoin en logements représente le plus gros poste de la consommation d'espace (58 % des surfaces artificialisées à l'échelle nationale, données IFEN).

Ce besoin correspond à trois problématiques :

- le renouvellement du parc (dû à l'augmentation des résidences secondaires et des logements vacants) ;
- le desserrement de la population (dû à la diminution de la taille des ménages) ;
- et l'évolution démographique.

Concernant le besoin en logements, l'extension urbaine constitue bien souvent l'unique réponse au besoin de logements. Depuis le début des années 1970, l'étalement urbain en périphérie des agglomérations est très peu soucieux d'économie des sols.





Le besoin d'infrastructures

Au niveau national, le besoin d'espace pour les infrastructures est le deuxième poste de consommation (28 % des surfaces artificialisées, données IFEN).

Les grands projets en cours ou en prévision en Mayenne projettent de consommer une surface agricole importante : à titre d'exemple, la construction de la Ligne Grande Vitesse impactera plus de 800 hectares. D'autres projets tels que la plate-forme multimodale d'Argentré et les différents contournements routiers en cours de réalisation ou en projet « pèseront » plus de 400 hectares.

Le besoin économique

Le besoin d'espace pour les activités économiques semble minoritaire (14 % des surfaces artificialisées à l'échelle nationale). À titre d'information, en Mayenne, la surface hors œuvre nette (SHON) déclarée pour les locaux industriels et tertiaires est d'environ 50 hectares par an.

Cependant cet indicateur ne reflète que très partiellement la surface consommée annuellement pour ce type de besoins, car les aires de circulation, de stationnement et d'aménagements paysagers, souvent très importantes, ne sont pas comptabilisées.

